

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Renforcer le soutien aux locataires

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il y a onze ans, notre Conseil acceptait largement (25 oui et 4 abstentions) une motion demandant la création d'une brochure d'information aux locataires.

Il y a deux ans, notre Conseil acceptait, moins largement (18 oui, 10 non et 4 abstentions), une motion demandant la tenue de séances d'information aux locataires.

Aujourd'hui, la situation du logement ne s'est pas améliorée, loin de là. Les loyers continuent d'augmenter, les difficultés à se loger se renforcent, l'habitat précaire augmente. Récemment encore, la presse s'est fait l'écho de résiliations de bail massives dans le Canton, face auxquelles les habitant·es se trouvent souvent démun·es. Et de nombreuses situations non médiatisées peuvent aussi bouleverser le quotidien. Même sans caractère dramatique, le coût du logement, la difficulté à en changer et les aspects juridiques sont des difficultés récurrentes pour un grand nombre de personnes.

Un récent sondage de l'ASLOCA suisse rassemblant plus de 30'000 réponses fait état, sans surprise, d'une situation alarmante : le coût du loyer représente entre 30% et 50% du revenu pour un tiers des ménages et entre 20% et 30% du revenu pour deux cinquièmes ; à Genève, 83% des répondants ont trouvé leur dernière recherche de logement difficile ou très difficile ; deux tiers des sondés ont un problème avec leur bailleur.

Face à ces réalités brutales et à l'impact qu'elles peuvent avoir sur le quotidien, une commune peut agir, quoique de manière limitée. Une commune, par ses différents canaux, a la responsabilité d'informer ses habitant·es, sur des thèmes variés. Le logement, en tant que fondement d'une vie digne et d'ancrage sur un territoire, fait pleinement partie des sujets d'importance à l'échelle communale.

Il convient donc, tout en reconnaissant le travail d'information déjà effectué et le soutien quotidien apporté par le Service de la cohésion sociale, de soutenir encore davantage les Verniolan·es, locataires dans leur grande majorité, pour alléger autant que possible leurs difficultés sur ce point.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 Actualiser la brochure d'information aux locataires et à renforcer sa diffusion ;
- 2 Pérenniser l'organisation de séances d'information ;
- 3 Étudier la faisabilité de la mise en place d'une permanence juridique hebdomadaire ou bimensuelle, gratuite et sans rendez-vous (ou sur inscription simplifiée électronique) ;
- 4 Explorer des partenariats avec l'Ordre des avocats, l'Association des juristes Progressistes, la Faculté de droit, des études d'avocats de la place ouvertes à travailler pro bono ou des bénévoles juristes pour assurer ces conseils de manière neutre et professionnelle ;
- 5 Identifier un lieu de proximité garantissant la confidentialité ;
- 6 Communiquer largement sur ce dispositif via les supports communaux pour atteindre les publics les plus isolés ;
- 7 Présenter d'autres mesures envisageables pour soutenir les locataires.

Thibaut Jotterand, Denis Chiaradonna, Léo Dunkel
Conseillers municipaux

Vernier, le 17 avril 2026